



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 juin 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 juin 2004

**Place du Donjon - Choix du délégataire pour le parking public et  
approbation de l'économie générale du contrat**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.  
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

AMERU**Place du Donjon - Choix du délégataire pour le parking public et approbation de l'économie générale du contrat**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Après avis de la Commission Consultative de Services Publics Locaux en date du 04 septembre 2003,

Après consultation du Comité Technique Paritaire en date du 16 septembre 2003,

Le Conseil Municipal du 19 septembre 2003 a approuvé le principe de la délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du parking souterrain de la place du Donjon dont il a établi la capacité à 300 places environ et autorisé Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure réglementaire de désignation du concessionnaire.

La commission de délégation de service public du 05 février 2004 a retenu 4 des 6 candidatures parvenues à la Ville de Niort. Sur les quatre candidats retenus, un seul a remis une offre : la SOPAC.

Dans les conditions prévues par la loi SAPIN, la commission de délégation de service public, réunie le 1<sup>er</sup> avril 2004, a proposé à Monsieur le Maire de poursuivre les négociations avec la SOPAC. Le rapport de cette commission est joint en annexe.

Ces négociations ont débouché sur l'établissement d'un document présentant l'économie générale de l'offre, qui porte en particulier sur:

- la capacité d'un ouvrage de 300 places sur deux niveaux avec un seul accès entrée/sortie sur le quai de la Préfecture.
- le plan de financement: le prix de revient de l'équipement est établi à 4 830 000 € HT; La ville versera à la SOPAC une subvention d'équipement de 50% soit 2 415 000 € HT.
- la durée de la concession, soit 40 ans
- le mode de fonctionnement : le parc sera accessible 24h/ 24h aux abonnés et aux usagers horaires qui acquitteront un paiement à la durée
- un niveau sera accessible aux véhicules utilitaires.

Le contrat prévoit d'autre part que le concessionnaire, du fait de l'imbrication technique des ouvrages, se verra confier par la collectivité compétente la maîtrise d'ouvrage des éléments nécessaires au fonctionnement des halles. Le délégataire transférera l'ouvrage après rachat de celui-ci par la collectivité compétente.

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT, il convient désormais de se prononcer sur le choix de la commission en faveur de la SOPAC et de fixer les termes de l'économie générale du contrat. Ces derniers seront précisés dans le cadre du traité de concession pour la réalisation et l'exploitation du parking de la place du Donjon qui sera proposé à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal, au vu des documents qui lui ont été présentés et qui demeurent annexés à la présente délibération (le rapport d'analyse des offres comprenant les trois documents suivants : procès-verbal de la commission en date du 1<sup>er</sup> avril 2004, rapport d'analyse des offres du 1<sup>er</sup> avril 2004, rapport de la consultation ; le rapport présentant l'économie générale de l'offre) de bien vouloir :

- approuver le choix de la SOPAC pour assurer la construction et l'exploitation de cet équipement ;
- approuver l'économie générale de la convention qui prévoit notamment le remboursement par la SOPAC des frais d'études engagés par la ville et le versement par la ville à la SOPAC d'une subvention d'équipement de 50 % soit 2 415 000 € HT.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 6

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gérard NEBAS**

[Ordre du jour](#)